

Direction Départementale des Territoires

Service Aménagement Biodiversité Eau Police de l'Eau

Affaire suivie par michael.gamarde@moselle.gouv.fr 03 87 34 34 31

Metz, le 25 octobre 2017

La responsable de l'Unité Police de l'Eau

à

Monsieur le Président Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences 99 rue du Maréchal Foch 57208 SARREGUEMINES

Obiet:

Dossier de déclaration concernant des travaux sur cours d'eau dans le cadre de la gestion

de l'Espace Naturel Sensible « Marais de Hambach »

Accord avant le délai de 2 mois

P.J:

Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Monsieur le Président.

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

Gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « Marais de Hambach » et aménagement du ruisseau du Hoppbach sur les communes de HAMBACH et WILLERWALD

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 2 octobre 2017, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent aux mairies des communes de Hambach et Willerwald où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

- Agence Française pour la Biodiversité

- Mairie de Hambach

- Mairie de Willerwald

- BEPG

- DT Sarrebourg

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER